LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MIL DIX HUIT, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Thierry DUBOIS, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Philippe BEUGNON, M. Olivier ROUCHE, Mme Christine GIBAUD, Mme Karine SERAIN-EVRARD, M. Thierry GARDIE, Mme Roxane FOSSE.

PROCURATIONS:

M. Jean-Louis MAURY donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT
M. François VIEILLARD donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

EXCUSES : M. Claude-Marie REYMOND, Mme Flore GAMBIER

SECRETAIRE: Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

Date de convocation : 14/12/2018 Nombre de conseillers
Date d'affichage : 06/12/2018 En exercice : 15
Présents : 11

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

1 AUTORISATION DE PAIEMENT DES SECTIONS D'INVESTISSEMENT DES BUDGETS DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L 2121-29,
Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,
Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019,
Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à mandater et liquider les dépenses d'investissement de 2019 sur les budgets commune, eau et assainissement, avant le vote du budget 2019, dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget 2018 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget 2018 commune

Chapitre- libellé	**Crédits ouverts en 2018 (euros)**	Montant (euros) autorisé avant le vote BP 2018
23 immobilisations en cours	410 600	102 650
21 immobilisations corporelles	372 173.39	9 3043.34
20 immobilisations incorporelles	2 451.60	612.75
Total	785 224.99	196 305.75

Budget 2018 eau et assainissement

Chapitre- libellé	**Crédits ouverts en 2017 (euros)**	**Montant (euros) autorisé avant le vote BP 2018**
23 immobilisations en cours	2 471 633.23	617 908.30
Total	2 471 633.23	617 908.30

2 DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de procéder à des opérations d'annulation comptable il est nécessaire d'augmenter les crédits du compte 673 en prenant ces crédits sur le compte 615221 (entretien bâtiments publics) :

compte 615221 - 200 €

compte 673 +200 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative du budget 2018.

3 ADMISSION DE TITRE EN NON VALEUR

Il s'agit d'un titre de recette de cantine d'un montant de 106.33 € émis en 2007 pour lequel la perception demande la mise en non valeur compte tenu que les poursuites effectuées à l'encontre du redevable n'ont pas pu aboutir.

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette demande d'admission en non valeur.

4 GEMAPI RAPPORT CLECT

Lors de la précédente séance, le conseil municipal a émis un avis défavorable sur le rapport de Commission Locale d'Evaluation des Charges. D'autres communes ont également rejeté ce rapport.

Parallèlement, le préfet a rejeté la délibération de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine du 16 octobre dernier fixant le produit attendu de la taxe GEMAPI en 2019 à 100 000 €, car votée après le 30 septembre 2018. Cette situation entraîne une absence de compensation financière pour l'année 2019 afin d'exercer la compétence GEMAPI.

Cependant, M. Alain Richard Sénateur a déposé un amendement qui a été adopté afin que la taxe GEMAPI soit votée aux mêmes dates que les impôts locaux.

Pour rappel, la taxe GEMAPI 2018 a dégagé un produit de 50000 €, le produit attendu pour 2019 serait de 100 000 €.

Sans information sur les travaux effectués au titre de cette compétence, le conseil municipal demande à l'unanimité que la CCVVS lui communique le détail des dépenses effectuées sur les sommes collectées en 2018 et celui des charges prévues pour 2019.

Pour information, le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges Seine et Oise (SMSO) devrait reprendre la partie inondation de la compétence GEMAPI et travaille sur ses statuts afin de pouvoir également exercer la compétence ruissellement en 2020.

5 PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN - AIDE AU DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTES AUX DIFFERENTES PRATIQUES DE RANDONNEE

Dans le cadre de l'appel à candidature 2019 relatif à l' aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée, la commune de Vétheuil souhaite participer à ce projet pour l'installation de barrières afin de préserver les chemins des dégradations et limiter les pratiques d'engins motorisés.

Les chemins concernés sont :

Le Chemin de Chaudry, les berges de Seine, le GR2 et le Chemin longeant le captage d'eau potable.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité le PNR afin d'aider la commune dans cette démarche pour une aide de 70 % d'une dépense hors taxe plafonnée à 30 000 €.

Un dossier de candidature sera déposé auprès du PNR.

6 AGENTS RECENSEURS 2019

Afin de procéder au recensement 2019 du 17 janvier 2019 au 16 février 2019, deux agents recenseurs sont nommés, il s'agit de deux employés communaux. Cette année, les réponses au recensement devront, lorsque cela est possible, être envoyées par internet via le site OMER.

La création de ces emplois d'agents recenseurs doit être effectuée pour permettre la rémunération de ces personnes.

L'INSEE effectue une dotation à la commune de 1710 € (elle était de 2085 € en 2014).

Il est proposé que les agents perçoivent une indemnité de 1000 € chacun.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et dit que les crédits seront inscrits au budget 2019 de la commune.

7 DETERMINATION DU TAUX DE RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE ADJOINT TECHNIQUE

Conformément à l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le conseil municipal, dans l'attente de l'avis du Comité Technique, décide à l'unanimité de fixer le taux de ratio d'avancement de grade en catégorie C, filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques, à 100 %.

8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Saison bac Vétheuil-Moisson 2018

Les statistiques des traversées du bac montrent que l'année 2018 a comptabilisé 17000 passagers, 1995 vélos, 2486 traversées, malgré les difficultés rencontrées avec les baisses de niveaux de la Seine et un acte de vandalisme.

L'accent doit être mis sur la communication (médias, internet, dépliants) et la signalétique. Des devis seront demandés pour la mise en place d'un totem indicateur.

8.2 Changement des drivers des éclairages publics

Les drivers des éclairages publics des rues de Seine et du Château vont être changés, ce qui va permettre de diminuer l'intensité de l'éclairage.

8.3 Visite de la station d'épuration

Une visite de la station d'épuration réservée aux élus est prévue courant janvier 2019.

8.4 Placement d'un chien en fourrière

Un chien a été placé en fourrière suite à l'agression d'un petit chien décédé des suites de cette attaque. Le maître du petit chien a également été blessé.

Madame le Maire lève la séance à 22h20